



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis dans la salle du conseil à la mairie, à la suite de la convocation adressée le 27 mars 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – CHARDON – MM. DESCHAMPS – VALDEVIT – TROLIO – ROYNEL – LEFORT - LANTERNAT

<u>Absents excusés</u> :	Mme ASLOUDJ	pouvoir à Mme FELICETTI
	Mme LACOINE	pouvoir à M. LEFORT
	Mme GADBOIS	pouvoir à Mme MARET
	Mme ROGER	pouvoir à M. LANTERNAT
	M. MORI	pouvoir à M. DESCHAMPS
	M. FAUCHER	pouvoir à M. TROLIO

Absents : Mme EL JAMI – M. BLAZQUEZ

Secrétaire de séance : M. Patrick ROYNEL

VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour 2025, les subventions suivantes :

Délibération n°2024/08 (suite)



A.C.C.A.	550,00 €
AMIS DE NOS EGLISES	160,00 €
BILLARD CLUB subvention de base	800,00 €
BILLARD CLUB par joueur de moins de 18 ans	20,00 €
CHRYSALIDE	200,00 €
COLLEGE Pierre-Gilles de Gennes association sportive	100,00 €
FOYER SOCIO CULTUREL COLLEGE PGDG	200,00 €
COMITE DES ASSOCIATIONS DE FRIGNICOURT	350,00 €
FAMILLES RURALES	1 500,00 €
MISSION LOCALE	1 350,00 €
MIEUX VIVRE	150,00 €
PING PONG CLUB subvention de base	1 050,00 €
PING PONG CLUB par joueur de moins de 18 ans	20,00 €
REFUGE DES ANIMAUX	450,00 €
SECOURS POPULAIRE	550,00 €
UCVF subvention de base	600,00 €
UCVF par joueur de moins de 18 ans	20,00 €
UNRPA	100,00 €
TENNIS CLUB	350,00 €
TENNIS CLUB par joueur de moins de 18 ans	20,00 €
CLIC 51	550,00 €
ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE	100,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	60,00 €
AMICALE DES CHIENS D'UTILISATION	250,00 €
ASSOCIATION LES BAMBOCHES	600,00 €
APE FRIGNI'MOUSS	100,00 €
Association des JEUNES SAPEURS POMPIERS	200,00 €
Subvention Aide à projet Familles Rurales	400,00 €
LA MAISON POUR TOUS (ex CSC)	3 500,00 €
	14 220,00 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget primitif 2025.

Six membres du conseil municipal ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR : 10

La Maire de Frignicourt,
Annick FELICETTI

